



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 3 juillet 2025

Procès-verbal

En l'an 2025, le jeudi 3 juillet 2025 à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence des 4 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI – M. Jean-Jacques HOULLIER – Mme Marylène PETIT – M. Alexandre ROULON - Mme Martine COLOMBET – Mme Anne PEUVERGNE - M. Bruno SOUCHARD - Mme Katia GUILLOT – M. France POIREAU - M. Franck JOSEPH-THEODORE – M. Jean-Claude BOUILLAULT –

Etaient également présents :

Conseillers Consultatifs : Mme Roseline PINEAU - Mme Corinne LORIN - Mme Amandine BRIAND -

Presse : Thérèse RINUIT

Nombre de pouvoirs : /

Absents excusés : M. Arnaud GIANSAINTI – M. Nicolas TURQUOIS – M. Michel JAULIN – M. Philippe JOANNY -

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures.

Désignation d'un Secrétaire de séance : Mme Martine COLOMBET

ORDRE DU JOUR

- *Subvention exceptionnelle à l'AGAV*
- *Révision tarifs restaurant scolaire 2025/2026*
- *Révision tarif cantine centre de loisirs 2025/2026*
- *Révision tarif cantine enseignants 2025/2026*
- *Tarifcation pour le ramassage des dépôts sauvages de déchets*
- *Décision du Maire*
- *Questions diverses*

Subvention exceptionnelle à l'AGAV

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur RENAUD informe le Conseil Municipal que l'Association de Gestion et d'Animation du Village (AGAV) a réglé les sorties organisées par la Commune lors de la venue des Ottangeois à l'occasion du week-end de l'ascension.

Le montant s'élève à la somme de 720 €, M. RENAUD propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 720 € à l'AGAV.

Le Conseil Municipal accepte de verser un montant de 720 € à l'AGAV au titre d'une subvention exceptionnelle.

Révision tarifs restaurant scolaire 2025/2026

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur Edouard RENAUD rappelle aux membres présents que les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2024/2025 étaient de 3,14 € pour les enfants de moins de 6 ans, 3,58 € pour les enfants de plus de 6 ans et 9 € pour les adultes.

Il précise qu'il serait souhaitable de revaloriser ces tarifs pour l'année 2025/2026 compte tenu des dépenses de fonctionnement du service cantine en parallèle du nombre de repas consommés sur l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants à effet de la rentrée scolaire 2025/2026 :

. enfants âgés de moins de 6 ans	3,20 €
. enfants âgés de plus de 6 ans	3,65 €
. adultes (tarif maintenu)	9,00 €

Révision tarif cantine centre de loisirs 2025/2026

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur Edouard RENAUD rappelle aux membres présents que les tarifs de la cantine pratiqués pour le centre de loisirs pour l'année 2024/2025 étaient 3.35 € pour les enfants et animateurs.

Il précise qu'il serait souhaitable de revaloriser ces tarifs pour l'année 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de 3,42 € à effet du 1^{er} septembre 2025.

Révision tarif cantine enseignants 2025/2026

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur Edouard RENAUD rappelle aux membres présents que le tarif de la cantine scolaire pour les enseignants était de 5.52 € pour l'année 2024/2025.

Il précise qu'il y a lieu de revoir ce tarif compte tenu des dépenses de fonctionnement du service cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer le tarif de **5,63 €** à compter du 1^{er} septembre 2025.

Tarification pour le ramassage des dépôts sauvages de déchets

Monsieur Edouard RENAUD propose d'instaurer un tarif pour l'enlèvement des dépôts sauvages et lors du constat d'une infraction, d'envoyer un courrier au contrevenant l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement du dépôt sauvage puis le titre de recette correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer à compter du 1^{er} septembre 2025 un tarif pour l'enlèvement du dépôt sauvage selon les modalités énoncées ci-dessous :

- Un forfait de 400 euros,
- La facturation sur la base d'un décompte des frais réels si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure au forfait soit 30 euros par heure consacrée au traitement des déchets auxquels s'ajoutent 50 euros par trajet de transport vers la déchèterie de proximité.

Décision du Maire

Virements de crédit par approvisionnement de l'opération acquisition camion-citerne :

- ↳ 150,80 € pour régler du matériel complémentaire (micro-cravate) installation sonorisation église par la société SONOMAX
- ↳ 252 € pour les travaux complémentaires de la clôture des logements insolites réalisés par Espaces Verts de la Dive
- ↳ 567,24 € pour les travaux de remplacement de l'éclairage en LED sur le muret de l'auberge du lac

Questions diverses

- 1 – Opportunité projet photovoltaïque ENERPARC
- 2 – Location VAE
- 3 – Voyage au CREPS pour révision du Brevet – Participation famille 43.50 €
- 4 – Marché des producteurs → pensez au camion à pizzas

Edouard RENAUD clôt la séance à 22 heures.

Fait à Moncontour, le 28 juillet 2025

Le Maire : Edouard RENAUD

